

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous-direction de la Santé

2019 DASES 287 Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association des professionnels de santé de la Caserne de Reuilly (13e) pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) dans le 12e

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le projet de délibération qui vous est soumis a pour objet l'attribution d'une subvention d'investissement de 130.000 € à l'Association des professionnels de santé de la Caserne de Reuilly en vue de la création d'une maison de santé pluri professionnelle, dans un local sis 18 bis rue de Reuilly (12e arrondissement), dans le quartier de Bercy classé en zone fragile par l'ARS dans le cadre du dispositif « Paris Med' ».

Pour répondre aux problématiques actuelles d'accès aux soins et aux perspectives préoccupantes de la démographie médicale, la collectivité parisienne se mobilise pour favoriser le maintien et le développement d'une offre de soins de premier recours accessible sur tout son territoire et notamment dans les zones déficitaires. À cette fin, et pour participer à une dynamique de refondation de la médecine ambulatoire, elle favorise les formes coordonnées et regroupées de l'exercice médical dans toute leur diversité : centres de santé (associatifs, mutualistes, municipaux), maisons de santé, pôles de santé, cabinets libéraux en exercice collectif.

En effet, toutes ces structures sont porteuses d'un modèle d'avenir car elles mettent en œuvre un projet médical et social d'accès aux soins, d'actions de prévention, de santé publique et d'éducation thérapeutique. Elles offrent aux professionnel-le-s comme aux patient-e-s les avantages d'un exercice coordonné et de la continuité de la prise en charge. Elles constituent enfin un lieu de formation et un levier pour favoriser le maintien voire l'implantation de nouveaux professionnel-le-s sur notre territoire.

Pour ce faire, la collectivité parisienne soutient les initiatives visant à faciliter l'installation, à accompagner les professionnel-le-s de santé, à faire partager des diagnostics locaux sur l'offre de soins, à favoriser la construction de projets médicaux stratégiques et de gestion durable, la prospection foncière et la constitution d'équipes médicales.

Ainsi dans le cadre du programme de renforcement de l'offre de soins de premier recours accessible à tous, la Ville de Paris a mis en place un fonds dédié pour soutenir les projets de création, modernisation et restructuration des centres de santé et maisons de santé respectant le label « Paris Santé ». Dans ce contexte, la Ville a décidé d'accompagner et de soutenir le projet de création d'une maison de santé pluri professionnelle (MSP) dans le 12^e arrondissement.

Cette MSP sera composée de deux médecins généralistes et d'un pédicure-podologue. Le projet de santé a pour but la prise en charge globale centrée sur la personne dans ses dimensions individuelles, familiales et communautaire, d'assurer la continuité des soins dans la durée et la coordination des soins avec les différents acteurs de santé. Elle aura également un rôle de santé publique notamment en matière de prévention.

Les travaux d'aménagement et d'équipement du local sont estimés à 232.483 €. Ces dépenses seront financées par une subvention d'investissement de la Ville de Paris à hauteur de 130.000 €, une subvention de l'Agence Régionale de Santé (Fonds d'Intervention Régional) estimée à 76.815 € et sur les ressources propres de l'équipe médicale à hauteur de 25.668 €.

Ce projet de MSP permettra de mieux répondre aux besoins des populations du 12^e arrondissement de Paris en matière de soins, de santé publique et d'accès aux droits à la santé.

Aussi, je vous propose d'accorder à l'Association des professionnels de santé de la Caserne de Reuilly une subvention d'investissement d'un montant de 130.000 € pour financer l'aménagement et l'équipement de la MSP et de m'autoriser à signer avec cette association la convention correspondante dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris